

**Déception de Catherine Guy-Quint
face à l'autisme et à l'arrogance de la Commission Européenne
sur les services d'intérêt général**

La Commission européenne vient d'annoncer qu'elle rejetait une nouvelle fois l'idée de légiférer sur les services d'intérêt économique général, alors que le nouveau Traité lui en fournit la base juridique. Les déclarations du Président Barroso sont, pour Catherine Guy-Quint, une véritable provocation et un manquement à la notion même d'intérêt général.

L'accès de tous à des services publics de qualité est l'un des piliers de notre modèle social européen. *"La crispation idéologique de la Commission est un affront à la démocratie européenne"*, déclare Catherine Guy-Quint, *"un affront aux collectivités territoriales et au Parlement européen, plus spécialement à gauche (qui lutte depuis 6 ans pour obtenir une législation européenne claire), un affront à la Confédération Européenne des Syndicats, qui avait déposé une pétition forte de 510 000 signatures, mais surtout un affront à l'ensemble des citoyens européens"*.

Les Maires de France réunis en Congrès en ce moment même apprécieront cette décision alors que la France est sous le coup d'un contentieux sérieux quant au statut des intercommunalités (considérées comme des entités juridiques indépendantes des communes et devant être mises en concurrence). Face à ces dérives d'interprétation, il y a urgence.

Les incertitudes juridiques actuelles doivent être levées. Les règles de fonctionnement et de financement des services publics doivent être définies par la loi, c'est à dire le Parlement et le Conseil en codécision, et non par la Cour de Justice européenne au cas par cas.

La Commission européenne n'a pas entendu ni compris le message des citoyens français et néerlandais lors des derniers referendums.

Ainsi, la Commission européenne réduit à zéro ses récents efforts pour une meilleure communication. Par son obstination, elle perd une occasion d'ouvrir un vrai débat avec la société qui attend une Europe différente, une Europe forte de solidarités communautaires et non un simple marché intérieur économique et financier.

Catherine Guy-Quint, avec ses collègues du PSE, poursuivra le combat pour faire aboutir la création d'un cadre juridique européen de défense des services d'intérêt général.

La France présidera l'Union européenne au 2^{ème} semestre 2008. Il faut qu'elle relance une initiative forte en faveur d'une directive cadre pour défendre sa conception du service public.

Permanence parlementaire : 6 Avenue Michel Ange – 63000 CLERMONT-FERRAND

☎ 04.73.28.92.92 ☒ 04.73.28.92.90 – courriel : c.guyquint@wanadoo.fr

site internet : <http://catherine-guy-quint.org>